

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2024

**Nombre de conseillers** L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 29 mars à 20h  
En exercice : 10 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni  
Présents : 9 à la salle de la Mairie sous la Présidence de  
Votants : 10 Monsieur Guy CLOSET, Maire  
Absents : 1 **Date de convocation** : 24/03/2024

**Etaient présents** : M. Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Guy ADAM, M. Jean-Louis ADDE, M. Gaëtan LE CORVEC, Mme Maryvonne ENAULT, M. Jean-Pierre LEHADOUEY, Mme Géraldine VALOGNES, Mme Wandellina POULAILLER

**Etaient excusés** :  
Mme Florence LEQUERTIER ( donne procuration à Mme Isabelle EVE )

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre LEHADOUEY  
Approbation du compte-rendu du 15 mars 2024 à l'unanimité.

### **1.Délibération pour le vote du compte de gestion communal 2023:**

Le compte de gestion communal 2023 est présenté dans ses détails par Monsieur le Maire. Considérant la régularité des opérations comptables, le conseil municipal déclare que le compte de gestion communal dressé pour l'exercice 2023 est conforme. Après en avoir délibéré, le compte de gestion communal 2023 est voté à l'unanimité.

### **2.Délibération pour le vote du compte administratif communal 2023**

Madame JACQUETTE Inspectrice divisionnaire des finances publiques, conseillère aux décideurs locaux de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche présente le compte administratif 2023 de la commune au conseil municipal :  
Compte administratif 2023 de la commune :

Section de fonctionnement	
Dépenses :	221 960.80 €
Recettes :	364 527.76 €
Résultat de l'exercice :	+ 142 566.96 €
Excédent reporté :	455 968.18 €
Résultat cumulé :	+ 598 535.14 €

Section d'investissement	
Dépenses :	34 466.19 €
Recettes :	534 176.26 €
Résultat de l'exercice :	+499 710.07€
Déficit reporté :	- 446 790.07 €
Restes à réaliser recettes :	0€
Résultat cumulé :	52 920 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif communal 2023 est voté à l'unanimité. Monsieur Guy CLOSET, Maire, n'a pas pris part au vote.

### 3.Affectation résultat 2023-Budget communal

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
MANCHE  
CANTON  
CREANCES

Commune de BRETTEVILLE-SUR-AY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

**Nombre de conseillers** L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 29/03/2024 à 20h s'est réuni

Le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10
Absents : 1
Exclus :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **598 535.14**
- Un déficit de fonctionnement de : **0**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		142 566.96
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		455 968.18
<b>C/ Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)		+598 535.14
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		52 920
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		0
<b>Besoin de financement F</b>	<b>D+E</b>	0
<b>AFFECTATION=C</b>	<b>G+H</b>	+598 535.14
<b>1/ Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G= au minimum, couverture du besoin de financement F		0
<b>2/ H Report en fonctionnement R 002</b>		598 535.14
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>		0

Certifié exécutoire par Guy CLOSET, Maire, compte tenu de la transmission, le 29/03/2024 et de la publication le 29/03/2024

A Bretteville sur Ay, le 03/04/2024

#### **4.Vote du Compte de Gestion Assainissement 2023**

Le compte de gestion assainissement 2023 est présenté dans ses détails par Monsieur le Maire. Considérant la régularité des opérations comptables, le conseil municipal déclare que le compte de gestion assainissement dressé pour l'exercice 2023 est conforme.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion assainissement 2023 est voté à l'unanimité.

#### **5.Vote du Compte Administratif Assainissement 2023**

Madame JACQUETTE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, conseillère aux décideurs locaux de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche présente le compte administratif assainissement 2023 au conseil municipal :

##### **Compte Administratif Assainissement 2023 :**

##### **Section d'exploitation**

Dépenses :	32 376.37 €
Recettes :	42 879.16 €
Résultat de l'exercice :	+ 10 502.79 €

##### **Section d'investissement**

Dépenses :	65 542.15 €
Recettes :	46 086.55 €
Résultat de l'exercice :	- 19 455.60€

Déficit reporté :	- 3 352.55 €
Résultat cumulé :	- 22 808.15€

Après en avoir délibéré, le compte administratif assainissement 2023 est voté à l'unanimité. Monsieur Guy CLOSET, Maire, n'a pas pris part au vote.

## 6.Affectation du résultat 2023 Budget Assainissement

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
MANCHE  
CANTON  
CREANCES

Commune de BRETTEVILLE-SUR-AY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

**Nombre de conseillers** L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 29/03/2024 à 20h00 s'est réuni

Le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **11 190.17**
- Un déficit de fonctionnement de : **0**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10
Absents : 1
Exclus :

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		<b>+10 502.79</b>
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		<b>+687.38</b>
ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
<b>C/ Résultat à affecter</b>		<b>+11 190.17</b>
= A + B (hors restes à réaliser)		
(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		<b>-22 808.15</b>
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		<b>+14 360</b>
<b>Besoin de financement F</b>	<b>D+E</b>	<b>+ 8448.15</b>
<b>AFFECTATION=C</b>	<b>G+H</b>	<b>+11 190.17</b>

<b>1/ Affectation en réserves R1068 en investissement</b>		<b>8 448.15</b>
G= au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2/ H Report en fonctionnement R 002</b>		<b>2 742.02</b>

Certifié exécutoire par Guy CLOSET, Maire, compte tenu de la transmission, le 29/03/2024

et de la publication le 29/03/2024

A Bretteville sur Ay, le 03/04/2024

## 7. Vote des taux d'imposition 2024

Taxe habitation : 5,50%

Taxe foncière bâti : 32,40%

Taxe foncière non bâti : 21,71

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024. Les taux d'imposition de 2023 sont reconduits sur l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le vote des taux d'imposition 2024 est voté à l'unanimité.

## 8. Vote du Budget Primitif Communal 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal 2024 au conseil municipal :

**Section de fonctionnement :** 960 644.14 €

**Section d'investissement :** 732 463 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif communal 2024.

## 9. Vote du Budget Primitif Assainissement 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif assainissement 2024 au conseil municipal :

**Section de fonctionnement :**

- en dépenses de 47 144 €
- en recettes de 48 788.02 €

**Section d'investissement :** 293 115.15 €

Après en avoir délibéré à la majorité, 9 voix pour, 1 voix contre, le conseil municipal approuve le budget primitif assainissement 2024.

**Questions diverses :**

- Arrivée de Mme Virginie RAULT au poste de secrétaire de Mairie.  
Les permanences sont maintenues aux mêmes jours et horaires.

- M Guy ADAM présente l'état d'avancement des travaux de rénovation du bâtiment situé sur le parking de la plage. Réflexions à développer sur le stationnement des véhicules et de la sécurisation de l'espace « jeux ».
- Mme Maryvonne ENAULT présente les diverses animations de la médiathèque.

Fin de séance à 21h45